



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

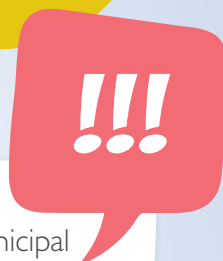
— AURAY —



**POUR PARTICIPER
À LA VIE DE
MA COMMUNE !**



Éducation - Enfance - Jeunesse
10, rue Auguste La Houlle
07 64 89 62 77 - cme@ville-auray.fr
www.auray.fr



Le 14 juin 2016 le conseil municipal
d'Auray a décidé de créer
un Conseil Municipal des Enfants.

Le Conseil Municipal des Enfants est
**un lieu d'expression,
de participation
à la vie de la commune
et de compréhension
du fonctionnement
de la collectivité.**

Le Conseil Municipal des Enfants
comptera 16 jeunes conseillers
de CM1 et CM2 élus pour un an.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

POUR QUOI FAIRE ?

> Pour m'exprimer

Je prends la parole et donne mon avis sur la vie locale.
Je recueille et rapporte l'avis des autres enfants car, élu, je suis leur représentant.

> Pour me former

J'apprends à connaître le fonctionnement de ma ville, le rôle des élus et celui des services municipaux.
J'apprends à gérer un budget.

> Pour agir

Je suis porteur de projets utiles à l'intérêt général. Je recherche des partenaires pour mener à bien ces projets. Je prends des décisions collectivement.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

CANDIDAT MODE D'EMPLOI

> Je suis électeur si :

J'habite Auray et/ou je suis scolarisé à Auray.
Je suis en classe de CM1 ou de CM2

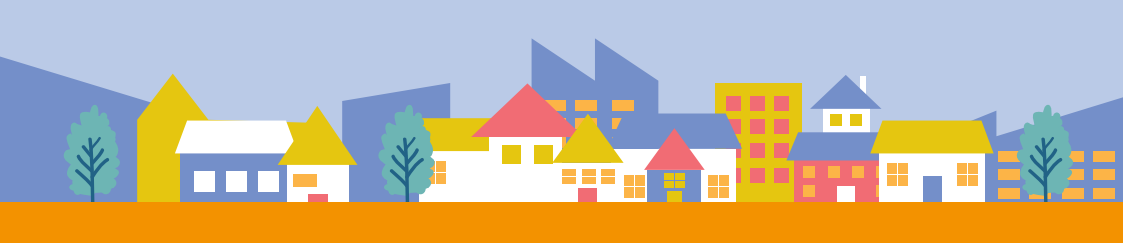
> Je peux faire acte de candidature si :

- Je candidate auprès des animateurs du Conseil Municipal des Enfants qui organisent des réunions au sein de mon établissement scolaire et à l'accueil de loisirs.
- Je dois être muni de l'autorisation parentale
Document à remplir et à découper en fin de livret.
- J'ai envie de m'investir dans ma ville.

Si je suis élu,(e) je m'engage pour une durée de un an.



> Je dépose ma candidature
pour fin septembre,
dans mon établissement scolaire ou à l'accueil
de loisirs, si je suis scolarisé en dehors d'Auray.



LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

J'AI UN PROJET POUR MA VILLE...

> J'élabore mon projet

À l'accueil de loisirs et à l'école, les animateurs du Conseil Municipal des Enfants m'accompagnent dans la rédaction et la mise en forme de mon projet. Affiches ou vidéos, j'ai le choix des supports de communication.



> Comment réaliser mon affiche électorale ?

Doivent obligatoirement y figurer :

- Tes nom, prénom et classe
- Ton slogan
- Ta photo
- Tes idées de projets
- Tes passions, tes loisirs...

Le tout en format A3.

POUR LA CUSTOMISATION, À TOI DE JOUER !

> Je fais connaître mon projet

Dans mon établissement scolaire, au centre de loisirs et je mobilise différents moyens avec les animateurs du Conseil Municipal des Enfants.



> **Je mène ma campagne électorale pendant le mois d'octobre.**

LES ÉLECTIONS

> 1. Le mode de scrutin

Les électeurs sont répartis en bureaux de votes.

(Écoles élémentaires Tabarly, les Rives du Loch, Rollo, Gabriel Deshayes,

Sainte-Thérèse. L'école Diwan et les élèves alréens scolarisés hors Auray constituent un bureau de vote.)

Les 16 sièges seront répartis proportionnellement aux effectifs de chacun des écoles à la rentrée. Le mode de scrutin comporte un seul tour. Chaque électeur vote pour un candidat de son école.

2. Le lieu du scrutin

- Les Alréens scolarisés à Auray votent dans leur école
- Les Alréens scolarisés à l'école Diwan et hors Auray votent à l'accueil de loisirs le jour des élections.

3. Le dépouillement

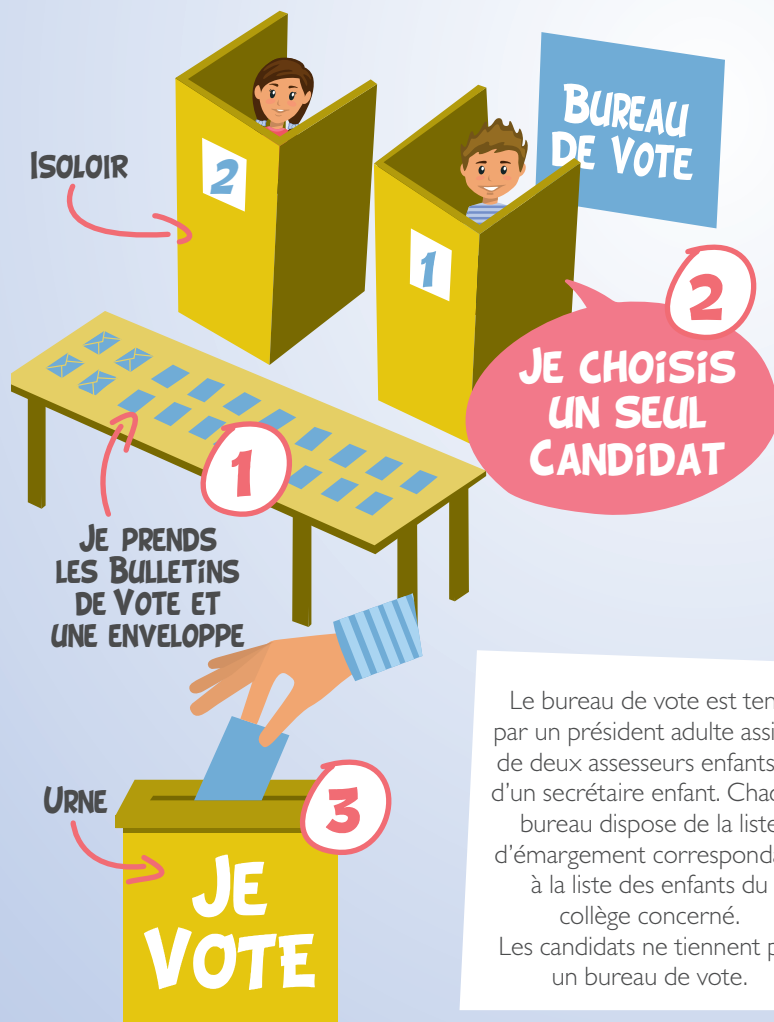
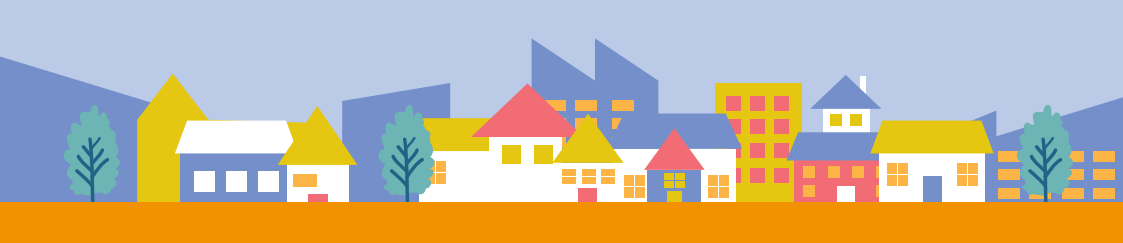
Des tables sont mises en place autour desquelles quatre scrutateurs enfants et/ou adultes dépouillent les bulletins de vote. Les voix sont décomptées par candidat. Seront élus les candidats ayant obtenu le plus de voix dans la limite des sièges à pourvoir et en respectant la parité.

4. Les résultats

Les résultats seront annoncés le soir du vote en présence des élus de la Ville d'Auray et des familles des candidats.



Je vote courant novembre



Le bureau de vote est tenu par un président adulte assisté de deux assesseurs enfants et d'un secrétaire enfant. Chaque bureau dispose de la liste d'émargement correspondant à la liste des enfants du collège concerné. Les candidats ne tiennent pas un bureau de vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. L'installation

Deux semaines après les élections, les membres du conseil municipal d'Auray se réunissent. Ils procèdent à l'installation du Conseil Municipal des Enfants.

C'est un moment solennel qui réunit les élus adultes, les jeunes conseillers nouvellement élus et leurs familles.

2. Durée du mandat

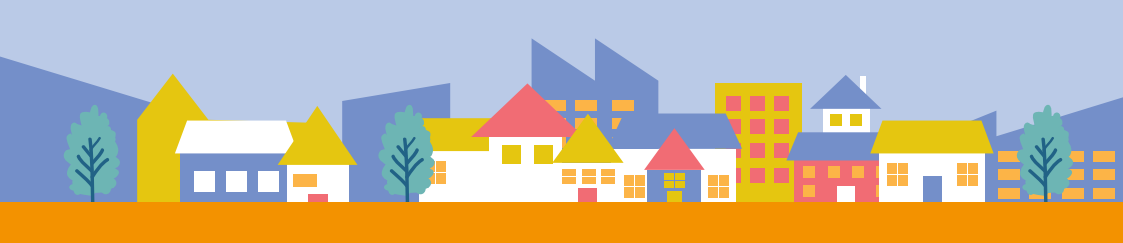
Le jeune conseiller municipal s'engage pour une année complète.

Il n'y aura pas d'élection de maire junior.

Le statut unique d'enfant conseiller est privilégié. Il s'agit d'apprendre désormais à travailler ensemble en prenant des décisions collégialement.



**Le Conseil Municipal des Enfants est installé
en séance du conseil municipal d'Auray
courant décembre.**



LES RÉUNIONS PAR GROUPE PROJETS

Les séances

Elles réunissent le Conseil Municipal des Enfants en présence d'adultes.

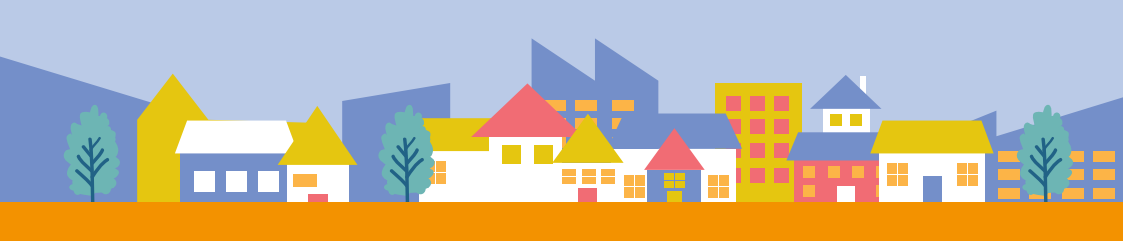
Quand ? ➤ Tous les mercredis de 14h à 16h30, hors vacances scolaires

Où ? ➤ Centre de loisirs Arlequin,
10 rue Auguste La Houlle

Pourquoi ? ➤ Pour prendre des décisions

Comment ? ➤ La convocation est adressée par les animateurs du Conseil Municipal des Enfants. Je la reçois par mail ou par SMS.

JE NOTE



**JE SUIS
CONSEILLER**

L'ORGANISATION DE MA NOUVELLE FONCTION

Je suis à l'écoute de mes électeurs

Les jeunes conseillers seront à l'écoute des propositions et des doléances de leurs électeurs pour soumettre des projets.

Nos projets

Une fois ses projets adoptés, le Conseil Municipal des Enfants les transmettra au conseil municipal d'Auray.

Les projets pourront être l'objet d'une présentation orale argumentée devant le conseil municipal d'Auray qui rendra un avis en séance.

Le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Municipal d'Auray se rencontreront une fois par an minimum.





À TOI DE JOUER !

Plusieurs réponses sont possibles

1. C'est quoi le Conseil Municipal des Enfants ?

- a. Un apprentissage de la citoyenneté ?
- b. Un lieu pour discuter entre copains ?
- c. Une participation active à la vie de la Ville d'Auray ?

2. Qui peut être candidat ?

- a. Un(e) élève de CM2, scolarisé(e) à Auray et habitant Brec'h ?
- b. Un(e) élève de CM1, scolarisé(e) à Auray et habitant Auray ?
- c. Un(e) élève de 6ème, scolarisé(e) à Ste-Anne d'Auray et habitant Auray ?

3. Pourquoi être candidat ?

- a. Pour faire des propositions concernant de la Ville d'Auray ?
- b. Parce que j'ai de bonnes notes en mathématiques ?
- c. Pour représenter les enfants de la Ville d'Auray ?

4. Qui choisit les idées d'actions lors des séances ?

- a. Les parents ?
- b. Les jeunes conseillers ?
- c. Les élus adultes ?

5. Dois-je m'engager sur la durée entière du mandat ?

- a. Oui, mes électeurs comptent sur moi pour les représenter jusqu'au élections suivantes .
- b. Non, je peux m'arrêter quand je veux.
- c. Oui, car en accord avec mes parents j'ai réussi à m'organiser pour faire mes devoirs et aller à mon activité sportive et culturelle

RÉPONSES

Question 1 : a et c - Question 2 : a et b - Question 3 : a et c
Question 4 : b - Question 5 : a et c

CANDIDATURE

Au Conseil Municipal des Enfants d'Auray

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE.....
.....

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE.....

CLASSE.....

Déclare faire acte de candidature à l'élection du Conseil Municipal des Enfants d'Auray. Si je suis élu(e), je m'engage à participer sérieusement aux réunions du Conseil et à la réalisation de ses projets pour l'année du mandat.

À Auray le..... Signature :



FIN SEPTEMBRE

Date limite de dépôt des fiches de candidature
et des autorisations parentales dans l'établissement
scolaire ou à l'accueil de loisirs
10 Rue Auguste La Houlle - 56400 Auray



AUTORISATION PARENTALE

Candidature au Conseil Municipal des Enfants d'Auray

Fin septembre

Je soussigné(e),

Représentant légal 1

NOM..... PRÉNOM.....

LIEN AVEC L'ENFANT.....

Tél (obligatoire):

Mail (obligatoire):

Représentant légal 2

NOM..... PRÉNOM.....

LIEN AVEC L'ENFANT.....

Tél (obligatoire):

Mail (obligatoire):

Autorise mon enfant

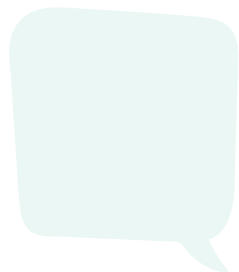
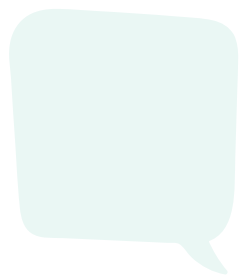
NOM..... PRÉNOM.....

- À déposer sa candidature au Conseil Municipal des Enfants d'Auray
- À participer aux réunions sur convocations régulières (*mercredi après-midi, soirée, samedi*) et ce pour une durée de mandat d'un an.
- J'autorise la diffusion de son image lors de la campagne au sein des établissements scolaires.
- Si mon enfant est élu, j'autorise la diffusion de son image sur tous les supports de communication et d'information (papier et numérique) de la Ville d'Auray ainsi que dans la presse locale.

À Auray le..... Signature :

Après les élections, en cas de victoire électorale, nous aurons besoin de vous joindre rapidement. Il est donc indispensable d'avoir les contacts des représentants légaux de l'enfant.







CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

— AURAY —

Pour tout renseignement :

Éducation Enfance Jeunesse
Conseil Municipal des Enfants
10 rue Auguste La Houlle
07 64 89 62 77
cme@ville-auray.fr
www.auray.fr


AURAY
— An Alre —